

Maurice GODELIER

*L'Interdit de l'inceste*GODELIER, Maurice, *L'Interdit de l'inceste à travers les sociétés*. Paris. CNRS Éditions. 2021. 120 pages.

Dans un avant-propos, Maurice Godelier avoue avoir déploré que lors du grand déballage sur les pratiques sexuelles déviantes, plus précisément lors de la publication du livre de Camille Kouchner dénonçant les agissements abusifs d'un beau-père, on convoque pour parler de l'inceste un vaste éventail de « spécialistes » (pédiatres, psy, sociologues, éducateurs, magistrats, etc.), mais jamais d'anthropologue. France Culture a corrigé le tir en l'invitant pour une série d'entretiens dont ce livre est le fruit.

Si Godelier définit l'inceste (lat. *incestum*, souillure) comme le fait d'avoir des relations sexuelles entre parents « trop semblables », il insiste sur le fait que « Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les sociétés humaines ignoraient le processus biologique réel de la conception d'un enfant », et que même dans les cas où l'on considérerait qu'un couple fabriquait le fœtus, toutes les cultures avaient recours à « un principe vital, esprit ou ancêtre qui anime le corps du fœtus et le transforme en enfant » (16-17), donc les systèmes de parenté sont extrêmement dépendants des différentes mythologies qui, dans chaque culture, tentèrent en vain d'expliquer le monde de manière cohérente.

L'interdit de l'inceste repose sur la présence et l'interaction de six principes, le principe de descendance, de similitude par rapport à l'Ego, des alliances, de la fixation de la résidence familiale, de la représentation du processus de la conception et de l'existence de termes spécifiques pour désigner les relations de parenté. La forme d'organisation de l'ascendance et de la descendance des individus est de quatre types : unilinéaire lorsque l'enfant descend soit du père, soit de la mère ce qui engendre les systèmes de parenté matrilinéaire ou patrilinéaire, ambilinéaire lorsque l'enfant descend du père et de la mère recevant de chacun des choses différentes, bilinéaire lorsque les fils appartiennent au clan du père, les filles à celui de la mère ou l'inverse et indifférencié lorsque l'enfant appartient aux deux familles, à celle des quatre grands-parents et à un ensemble ouvert de parentèle et d'alliés, ce qui est le cas dans les sociétés occidentales et d'Amérique. « L'interdit de l'inceste constitue le lien nécessaire qui relie la descendance à l'alliance, qui sont les deux piliers fondamentaux de tout système de parenté » (p.37) et il s'étend aussi aux relations homosexuelles.

L'auteur, en donnant des exemples précis pris chez les différents peuples du monde et en s'attardant même sur les pratiques des grands primates, expose la multiplicité des systèmes de parenté que les anthropologues ont classés sous sept types, afin de corriger la tendance à juger de l'inceste en fonction du nôtre – le système eskimo que l'Europe occidentale partage avec l'Asie du Sud-Est et avec les Inuits. Il rappelle, entre autres, la valorisation de l'union entre frère et sœur dans l'Égypte antique, la Perse antique et l'empire inca, la pratique de l'homosexualité rituelle lors de l'initiation considérée comme une seconde naissance, l'existence de sociétés matriarcales polyandres comme celle des Na tibéto-birmans, et met à mal les hypothèses de Freud (voir citation) et de Lévi-Strauss (l'interdit de l'inceste aurait permis le passage de l'animalité à l'humanité). Il semble que partout le célibat ait été interdit sauf en cas de célibat à fonction sociale, principalement religieuse.

Godelier insiste tout au long des entretiens sur le fait que c'est la société qui fonde la parenté et non le contraire, d'où les différentes approches de l'inceste en fonction des systèmes politico-religieux. S'il n'aborde pas la notion de consentement, son livre élargit considérablement l'approche de l'inceste dont on a débattu souvent avec légèreté et toujours avec ignorance de ce qui n'est pas nous.

Citations

« Ce scénario (du meurtre du père à l'origine de l'inceste, selon Freud, ndlr) est complètement invalidé par l'archéologie et la paléoanthropologie. Il implique que la famille existait avant la société. Or, on sait que l'espèce humaine est une espèce naturellement sociale, apparue à l'origine sous la forme de sociétés de chasseurs-cueilleurs-pêcheurs. Au sein de ces sociétés, les familles se sont constituées à partir

du moment où la division du travail entre les sexes, chose qui n'existe pas chez les primates supérieurs tels les chimpanzés et les bonobos, a engendré une coopération entre les hommes et les femmes afin de survivre, de se nourrir et de protéger les enfants » p. 28-29.

« Les principes de descendance sont des constructions culturelles destinées à organiser la vie sociale et qui utilisent des matériaux biologiques pour les construire. » p.34

« Le désir sexuel, comme source de péché, est donc exclu de l'Église. Est seul autorisé l'usage du sexe pour la reproduction de l'espèce, sans désir. Une partie du malheur sexuel de l'Occident est scellée – pensons, par contraste, aux textes sacrés de l'Inde ancienne, où il est prescrit qu'une épouse doit faire jouir son mari de toutes les façons (d'où le *Kâma-Sûtra*, dans lequel les positions conseillées visent la jouissance des deux partenaires). » p.23 (*Kâma-Sûtra* ou *sutra* de l'amour. Ndlr)

« Le corps, dans ses composantes visibles et invisibles, est dans toutes les sociétés mis au service – à l'aide d'explications idéologiques qui obéissent à un code symbolique déterminé - à la fois de la production/reproduction de rapports et de groupes de parenté mais aussi de la reproduction de rapports et de groupes politico-religieux qui les englobent. (...) Ces représentations idéologiques imaginaires servent à légitimer le pouvoir et la domination des hommes sur les femmes tout autant que la domination d'une classe ou d'une caste sur d'autres classes ou castes. » p.66

« La sexualité humaine est spontanément une sexualité sans contraintes saisonnières, cérébralisée (fonctionnant à la représentation), polymorphe (homo et hétérosexuelle), polytrope (qui peut se tourner vers n'importe quel autre) et qui peut se disjoindre du processus de reproduction de la vie. (...) Partout, la sexualité-désir peut s'opposer à la sexualité socialisée, *domestiquée*, devenue machine-ventriloque de la société, devenue genre. (...) On attend que chacun, par les usages de son corps, témoigne ensuite à la fois de l'ordre qui règne dans la société et peut-être même témoigne *pour* que cet ordre continue à régner dans la société. (...) La sexualité doit être mise au service de la production même de la société. Pour cela, il faut toujours l'amputer en quelque sorte d'une partie de la polyvalence, et surtout du polytropisme spontané du désir. C'est cette loi d'ordre indépassable qu'impriment les multiples formes de prohibition de l'inceste. Cette amputation partielle du désir, cette domestication, ne sont pas alors destruction de l'individu, elles sont sa promotion à l'être propre de l'homme, à sa capacité générique non pas seulement de vivre en société mais de produire de la société pour vivre. » p. 69-71

« La sexualité humaine est fondamentalement « *a-sociale* » » p. 75